

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	24
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 02 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Marjorie COMBE Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Michel VALERY.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2023_03_03

OBJET : JARDIN D'ENFANTS – CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2017-07-09 du 17 juillet 2017, précisant les horaires d'ouverture «Le Jardin des Sources», du lundi au vendredi de 07 h 30 à 18 h 30, à compter du 28 août 2017,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 février 2023,

Considérant qu'il a été constaté une très faible fréquentation sur la tranche horaire 18 h 15 - 18 h 30 et ceci depuis plusieurs mois,

Il est proposé de fermer le jardin d'enfants tous les jours à 18 h 15, ceci permettant aux agents de quitter leurs postes à 18h30 au lieu de 18h45.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve cette modification d'horaires d'ouverture du jardin d'enfants dénommé «Le Jardin des Sources» à compter du 24 avril 2023 (fermeture de la structure au public à 18 h 15). Celle-ci sera portée au règlement de la structure.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 03 mars 2023
Le Maire, Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :